



APELS : FLASH INFO de JUIN 2021

DOMAINE STUKELY : POSITION DE L'APELS

Bonjour {Contact_FullName},

Position de l'APELS concernant le projet de lotissement Domaine Stukely

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'APELS qui a eu lieu le samedi 5 juin dernier, le projet Domaine Stukely a occupé une bonne partie de la période de questions. Précisons, à l'intention de nos membres qui ne seraient pas au courant, qu'un projet immobilier appelé Domaine Stukely prend forme actuellement sur d'anciens terrains de la famille Miner et d'autres terrains adjacents. Le projet compterait un peu plus de 100 unités de construction et s'ouvre sur environ 300 mètres (1 000 pieds) de rivage sur le lac.

Le but de ce message est de clarifier la position officielle que le conseil de l'APELS a adoptée jusqu'à maintenant quant au projet en question. Nous sommes conscients que bon nombre de citoyens, dont certains membres de l'APELS, ont déjà signé une pétition qui a pour but d'empêcher toute réalisation du projet Domaine Stukely ou qui a pour but de lancer une consultation des citoyens sur ce projet.

La position de l'APELS à l'égard de ce projet est plus pragmatique et plus nuancée qu'un refus catégorique des droits des propriétaires fonciers des terrains considérés pour le lotissement. Nous sommes pour la majorité des usagers propriétaires et nous sommes malvenus d'interdire des projets immobiliers légitimes.


Comme ce fut le cas pour d'autres projets ou problématiques qui menacent la santé du lac Stukely et conformément aux buts établis dans nos règlements généraux, l'APELS s'efforce de travailler avec ses membres, partenaires et parties prenantes, dans un esprit d'ouverture et de transparence plutôt que de confrontation.

Dans le cas qui préoccupe plusieurs d'entre vous, l'association consacre temps et énergie à sensibiliser, influencer et mobiliser ses membres partenaires (Municipalité de Bonsecours et autres) et parties prenantes (promoteurs et autres) à mettre en place toutes les ressources et mesures qui s'imposent pour minimiser l'impact négatif du projet sur la protection de l'environnement du lac Stukely. À cet effet, nous avons tenu une rencontre formelle et constructive avec l'équipe de direction du promoteur du projet.

En outre, l'APELS appuie toutes les mesures qui favorisent la protection du couvert forestier, des milieux humides et le respect d'un corridor faunique. De plus, l'APELS exige que le contrôle de l'érosion soit au cœur de la planification et de la réalisation d'éventuels travaux de construction et de voirie à l'intérieur du bassin versant du lac Stukely et que ces travaux fassent l'objet d'une surveillance efficace et experte.

Yves Quintin

Président sortant du CA de l'APELS





*L'APELS s'occupe de la
protection de l'environnement du
lac Stukely et de la qualité du
milieu de vie.*

*Travaillons ensemble à la
protection du lac.*

*Vous recevez ce message parce que vous nous avez indiqué cette préférence à [\(Organization_URL\)](#)
Si vous ne souhaitez plus recevoir l'Infolettre APELS, veuillez cliquer « [\(Unsubscribe_Url\)](#) ».*

Copyright © (Organization_Name), 2013-2021 - Tous droits réservés. 14, chemin des Oblats, Eastman, Québec J0E 1P0